

# DOSSIER DE DEMANDE

## DE LA PRIME FONDS AIR BOIS

### 2026-2028

**TU CHANGES DE POÊLE,  
TU TOUCHES  
2500 BALLES\* !**

CHANGEZ VOTRE APPAREIL  
DE CHAUFFAGE AU BOIS  
ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME  
DE 2500€\* FONDS AIR BOIS

+ d'infos : [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)

\*sous réserve de conditions de ressources

**NOUVELLES  
MODALITÉS !**



**04 50 09 99 32**

[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)



Financé par

## POURQUOI?

- Le chauffage individuel au bois non performant est source d'émissions de particules fines dans l'air (PM10 et PM2,5), nocives pour la santé. Sur le Grand Annecy, 80% des particules fines sont issues du secteur résidentiel, principalement liées au chauffage au bois non performant.
- Ces particules fines sont nocives pour la santé. Elles sont à l'origine de **121 décès prématuress par an** sur le Grand Annecy, et causent de nombreuses maladies chroniques respiratoires, cardiovasculaires,
- Pour lutter contre ces émissions de particules, les élus du Grand Annecy ont décidé de poursuivre le **Fonds Air Bois** déployé sur le territoire depuis 2018. Il s'agit d'une aide financière à destination des particuliers pour le remplacement des appareils individuels de chauffage au bois non performants.
- En changeant votre appareil de chauffage au bois, vous réalisez en plus des **économies d'énergie** et gagnez en **confort**.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les particuliers pour **changer leurs foyers ouverts ou foyers fermés datant d'avant 2005** par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Cette aide est versée directement aux particuliers.
  - Le montant de la prime est de **2 500 €\***, pour l'ensemble des ménages éligibles.
- \* Montant de l'aide plafonné pour que le cumul des aides n'excède pas 100% du coût de l'installation
- Le Fonds Air Bois est mis en place sur les 34 communes du Grand Annecy, avec le soutien financier de l'ADEME.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR OBTENIR LA PRIME?

### ATTENTION

La commande, l'installation et la réalisation de l'ensemble des travaux (démontage, tubage...) doivent démarrer uniquement après acceptation de votre demande. L'ancien système de chauffage au bois doit être encore en place et en état de fonctionnement au moment du dépôt du dossier.

- Vous habitez l'une des 34 communes du Grand Annecy : Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-Les-Frasses, Chapeiry, La Chapelle-St Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiesaz
- Vous êtes un ménage aux revenus très modestes, modestes ou intermédiaires selon le barème de l'ANAH : <https://france-renov.gouv.fr/bareme>
- Votre logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans. Les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs avec locataires en résidence principale et les usufruitiers sont éligibles.
- Vous utilisez une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...) qui est encore en place et en état de fonctionnement.
- Vous vous engagez à détruire votre ancien appareil. Pour les foyers ouverts, vous devez apporter la preuve ou à défaut déclarer sur l'honneur que le foyer ouvert ne sera plus utilisable.
- Votre nouveau matériel doit disposer du label Flamme verte ou équivalent ADEME. <https://www.flammeverte.org/trouvezvotreappareil> <https://librairie.ademe.fr/air-etbruit/5478-registredesappareilseligibles-au-fondsairbois-nonlabelises-flamme-verte.html>
- L'installation est réalisée par un professionnel reconnu garant de l'Environnement (RGE) pour l'installation de systèmes de chauffage au bois et partenaire du Fonds Air Bois du Grand Annecy. <https://france-renov.gouv.fr> <https://www.grandanney.fr/mon-quotidien/preserve-mon-environnement/l'environnement/air/les-aides>

## PUIS-JE BÉNÉFICIER D'AUTRES AIDES ?

La prime attribuée par le Grand Annecy dans le cadre du Fonds Air Bois est cumulable avec d'autres aides, telles que :

- Ma prime Rénov'
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE)
- L'eco-prêt à taux zéro
- Pour les propriétaires bailleurs, le dispositif Loc'Avantages
- Autres aides locales du Département ou du Grand Annecy sous conditions d'éligibilité

Pour plus d'information, demander conseil auprès de j'éco-rénove mon logement ou utiliser le simulateur en ligne sur le site de France rénov : <https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation/#/>

## POUR TOUTE QUESTION



04 50 09 99 32

fonds-air-bois@asder.asso.fr

ASDER  
Maison des énergies  
124 rue du bon vent  
BP 99499  
73094 Chambéry cedex 9  
fonds-air-bois@asder.asso.fr

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

## POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT (SORTIR DU FIoul, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, ADAPTATION... )



jecorenove@soliha.fr

Pour réduire vos factures d'énergie, améliorer votre confort, supprimer votre système de chauffage au fioul ou encore adapter votre logement pour y vivre le plus longtemps possible, le Grand Annecy a mis en place deux types d'aides :

- **"J'éco-rénove mon logement !"** pour la rénovation énergétique et
- **"Avec l'âge, j'aménage mon logement !"** pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

N'hésitez pas à contacter l'opérateur J'éco-rénove qui pourra vous renseigner sur l'ensemble de ces dispositifs.

jecorenove@soliha.fr

## comment PROCÉDER ?

### AVANT LES TRAVAUX

#### 1 Je contacte « J'éco-rénove mon logement» et prends connaissance des conditions d'éligibilité au Fonds Air Bois.

- Contacter J'éco-rénove mon logement par téléphone au 04 50 09 99 32 ou par mail : [fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)
- Ou télécharger le dossier de demande d'aide sur [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)  
Vous pouvez également le retirer au siège du Grand Annecy  
> à Annecy - 46 avenue des îles / 04 50 63 48 48

#### 2 Je fais établir un ou plusieurs devis par un professionnel

- Ces devis doivent répondre aux conditions nécessaires présentées en page précédente (modèle de devis en annexe 2). Ne signez pas de devis avant d'avoir reçu l'accord pour le démarrage des travaux (étape 4).

#### 3 Je constitue mon dossier de demande et l'envoie une fois complet à J'éco-rénove mon logement par mail : [fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr) ou par courrier : Asder 124 rue du bon vent 73000 CHAMBERY

- Votre dossier doit comprendre:
  - La lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois (Annexe 1)
  - Le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
  - La déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
  - La fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
  - L'avis complet de taxe foncière\*
  - La photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
  - La copie du dernier avis d'imposition de l'année N-1 pour l'ensemble des personnes composant le foyer

\*Cas particulier :

- Si vous êtes nouvel arrivant : transmettre une attestation de domicile ( copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse )

## ATTENTION

## DÉBUT DES TRAVAUX

Si les travaux sont réalisés ou si la commande du matériel est passée avant acceptation de la demande, la prime ne pourra pas être versée. Un contrôle pourra être réalisé au domicile pour vérifier le respect des critères du dispositif et notamment la présence de l'ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement, en place dans le logement.

### 4 J'attends le message de «J'écorénove mon logement» m'informant de l'éligibilité de mon dossier.

- Sous un délai de 15 jours (si votre dossier est complet dès le départ) et après l'étude des pièces et de la recevabilité de celui-ci, vous recevrez un message de «J'éco-rénove mon logement» vous informant de l'éligibilité de votre dossier.
- Seulement après avoir reçu ce message, vous pouvez signer le devis, acheter le nouvel appareil et commencer les travaux y compris la dépose de l'ancien appareil.
- Vous recevrez également un courrier du Grand Annecy vous informant de l'attribution de votre prime et du montant maximal de celle-ci.
- Vous disposez alors de 12 mois à partir de la réception du message de «J'éco-rénove mon logement» pour réaliser les travaux et transmettre la demande de versement de la prime Fonds Air Bois.

## FIN DES TRAVAUX

### 5 À la fin des travaux, j'envoie ma demande de versement.

#### • Documents à renvoyer à «J'éco-rénove mon logement» :

- La lettre de demande de versement de la prime (Annexe 5)
- La copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la labellisation flamme verte du matériel installé.
- La photo du nouveau matériel installé, appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escaliers, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- Un certificat de destruction de l'ancien appareil (Annexe 6) fourni par l'installateur s'il a repris l'ancien équipement OU un certificat de destruction de l'ancien appareil si vous l'apportez vous-même chez un recycleur ou dans une déchèterie privée
- OU une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé.

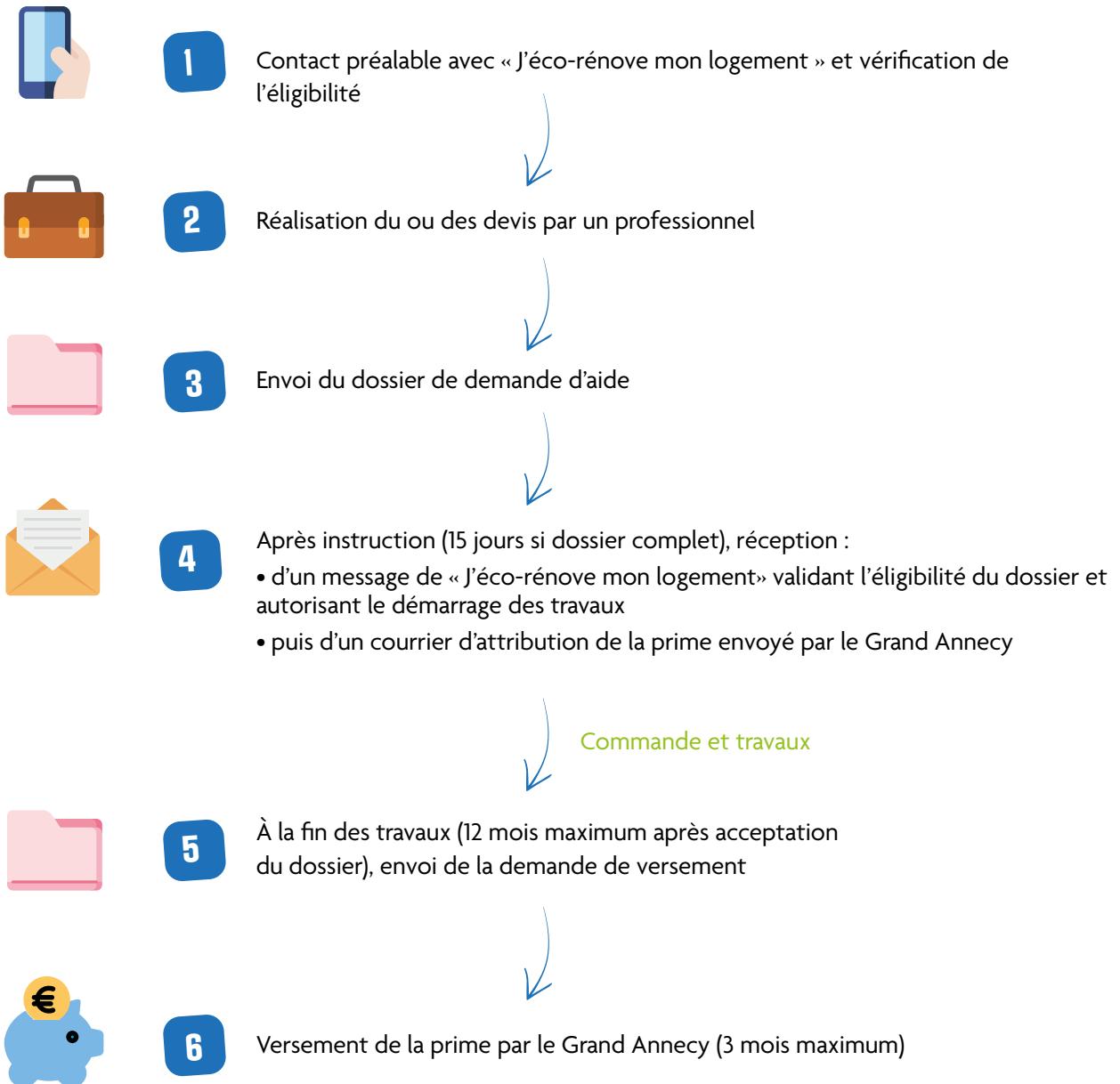
## ZOOM SUR L'ÉLIMINATION DE L'ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE

Afin de nous assurer que l'ancien appareil de chauffage ne puisse pas être réutilisé, une preuve de son élimination doit être fournie au Grand Annecy. Cette élimination peut être effectuée par l'installateur ou par le particulier. Dans tous les cas, il est à noter que le dépôt ne pourra pas être fait en déchèterie publique mais uniquement auprès de collecteurs privés (liste indicative en annexe 8). Le particulier qui souhaite y déposer son ancien appareil est invité à contacter au préalable l'entreprise pour connaître les modalités de dépôt.

### 6 J'obtiens le versement de ma prime dans un délai de 3 mois.

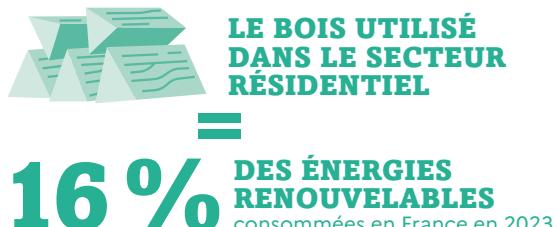
- Le règlement de la prime fera l'objet d'un virement bancaire du Grand Annecy sur le compte du bénéficiaire des travaux.

## EN RÉSUMÉ



# COMMENT SE CHAUFFER AU BOIS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR ?

## UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE À BIEN UTILISER



Une énergie qui participe à l'indépendance  
énergétique de la France

**57 %**  
des émissions  
de particules  
fines (PM<sub>2,5</sub>)  
annuelles en France

Un poêle à granulés  
récent (d'après 2012)  
émet en moyenne  
**260 fois**  
moins  
de particules fines  
qu'un foyer ouvert et  
consomme 9 fois moins de  
bois pour produire la même  
quantité de chaleur

## 3 CONSEILS POUR UN BOIS DE QUALITÉ

### Des bûches sèches

Si le taux d'humidité est :

- > 23 % (bûches fraîchement coupées) : les faire sécher 18 mois avant utilisation,
- < 23 % (bûches achetées déjà sèches) : veiller à les stocker à l'abri de l'humidité.

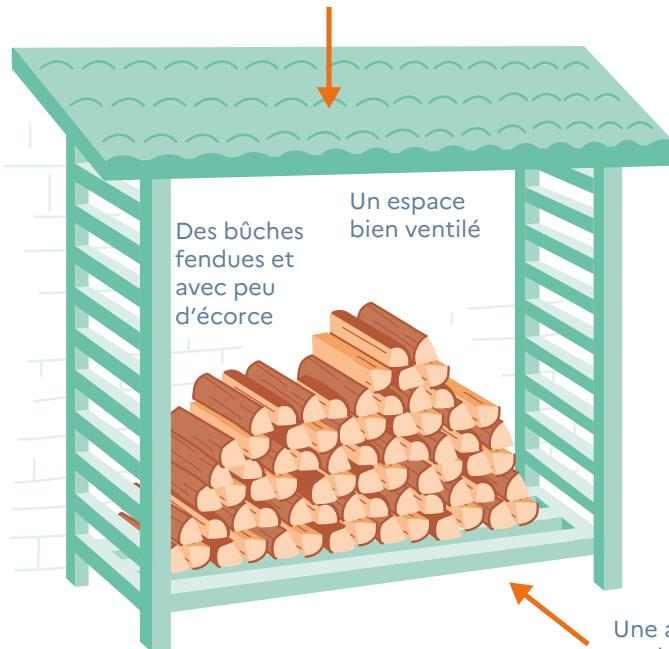
 Rentrer les bûches 48h avant de les utiliser pour parfaire le séchage.

### Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort,
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies,
- un allumage plus facile et sans fumée,
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite,
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

### Un stockage à l'abri de l'humidité

Un abri couvert, idéalement contre un mur



Une aération  
par le dessous

### Les bois à privilégier

- Issus de feuillus durs : chêne, hêtre, charme... (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser à l'allumage),
- ni traités, ni peints, ni souillés,
- de préférence porteurs d'un label de qualité.

Pour les bûches



Pour les granulés



### 3 CONSEILS POUR UNE COMBUSTION OPTIMALE

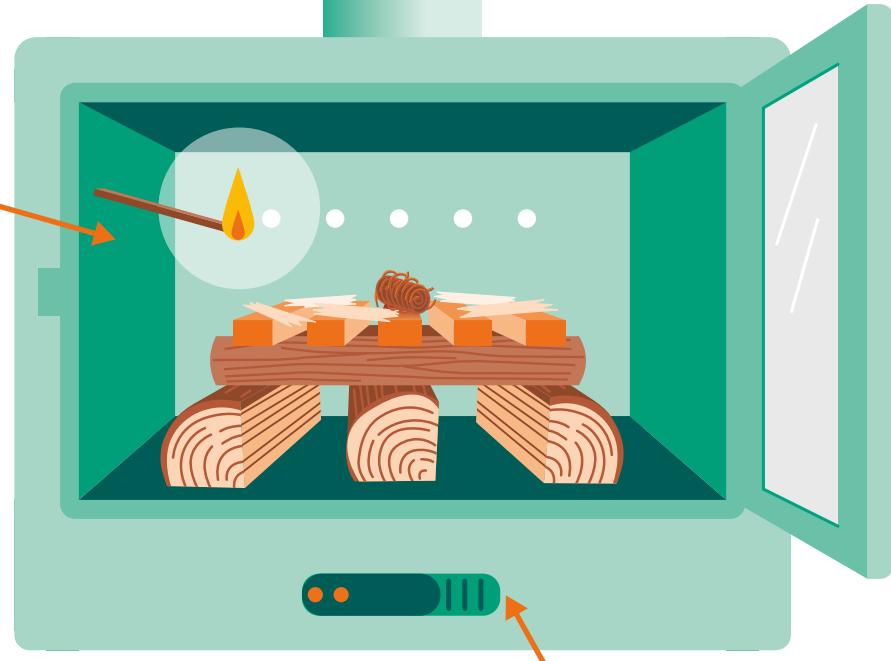
plus de chaleur et de confort

moins d'émissions polluantes

moins de bois consommé

#### Un allumage par le haut

- Des bûches empilées du plus gros au plus petit diamètre et bien espacées pour que l'air circule.
- Sur le dessus : du bois de cagette en peuplier et/ou un allume-feu sans produit pétrolier (ex : laine de bois).



#### Pourquoi allumer le feu par le haut ?

Les fumées générées par la combustion sont captées et consumées par les flammes qui les surplombent. Ce type d'allumage est moins polluant, plus efficace et plus économique que la méthode traditionnelle.

#### Un chargement régulier

Ajouter du bois quand les braises sont encore vives sans surcharger le foyer, y compris à l'allumage.

#### Un tirage maîtrisé

- Ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage ou lors du rechargement,
- réduire les entrées d'air quand le feu a bien pris, sans jamais les fermer complètement.

Une vitre encrassée signale une mauvaise combustion : ouvrir les entrées d'air.

### DES POINTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

**1 Bien respecter les instructions de la notice de l'appareil**  
pour en tirer le meilleur parti : calibre des bûches, chargement, réglage du tirage, entretien...

**2 Bien entretenir son installation** en la nettoyant, en vidant souvent le cendrier. Confier à un professionnel une fois par an la vérification des joints et de l'état du brûleur.

**3 Veiller au ramonage de la cheminée** par un professionnel qualifié au moins une fois par an. C'est obligatoire et en cas de sinistre, l'attestation de ramonage pourra vous être demandée. Éviter les bûches de ramonage qui n'ont pas prouvé leur efficacité.

**4 Remplacer son vieux appareil de chauffage ou sa cheminée ouverte** par un appareil performant, labellisé « Flamme verte », en veillant à ne pas le surdimensionner. Des aides existent pour les appareils installés par un professionnel RGE.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez les aides disponibles et faites-vous accompagner gratuitement sur :

Guides de l'ADEME « Comment bien se chauffer au bois ? » et « Adopter le chauffage au bois »



france-renov.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit  
grâce à votre opérateur

## ANNEXE I

### LETRE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LA PRIME POUR LE REMPLACEMENT D'UN APPAREIL INDÉPENDANT INDIVIDUEL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse principale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

ASDER - FONDS AIR BOIS  
Maison des énergies  
124 rue du bon vent  
BP 99499  
73094 Chambéry cedex 9

À , le

Objet : Remplacement d'un appareil individuel de chauffage au bois  
demande d'ouverture d'un dossier de demande de subvention

Madame la Présidente du Grand Annecy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires à l'ouverture de mon dossier de demande de subvention pour le remplacement d'un appareil indépendant de chauffage au bois :

- la présente lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois
- le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
- la déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
- la fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
- l'avis complet de taxe foncière
- la copie du dernier avis d'imposition (année N-1) de tous les membres du foyer
- la photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- mon relevé d'identité bancaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agrérer, Madame la Présidente,  
l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

## DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR (à REMPLIR PAR LE DEMANDEUR / Bénéficiaire)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

### ADRESSE DU LOGEMENT SI DIFFÉRENT (POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS)

Nom de l'occupant : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

## DEVIS

### INSTALLATEUR

Nom de l'entreprise : .....

Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : .....

Qualification ( nature et n°) : .....

Tél : .....

E-mail : .....

### FOURNISSEUR si différent de l'installateur

Nom de l'entreprise : .....

Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : .....

Qualification ( nature et n°) : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Type d'appareil à remplacer	Cheminée à foyer ouvert	Insert/foyer fermé	Poêle	Cuisinière à bois	
	Chaudière à bois				€ HT
Démontage					
Élimination en déchèterie					€ HT
Type d'appareil à neuf					
	Insert/foyer fermé	Poêle	Cuisinière à bois	Chaudière à bois	
Type d'énergie :	Bois-bûches	Granulés	Mixte	Plaquettes	€ HT
Marque : .....	Modèle : .....		Puissance nominale (KW) : .....		
Labellisé Flamme verte 7	Équivalent Ademe				
Fournitures et équipements <i>directement liés à l'installation (ex : hotte, grilles dallage...)</i>					€ HT
Tubage					€ HT
Main d'œuvre					Coût total de la main d'œuvre
Tarif horaire : Temps passé : .....					€ HT
					TOTAL HT
					€ HT
					Taux de TVA
					%
					TOTAL TTC
					€ TTC

Je certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005  
 Je prends connaissance que mon client ne pourra pas bénéficier de la prime Fonds Air Bois si j'accepte sa commande ou si je commence les travaux avant que celui-ci reçoive le message de «J'éco-rénove mon logement» validant l'éligibilité de son dossier.

Je m'engage à être à jour de la certification RGE lors de la facturation du nouvel appareil.

J'ai signé la charte d'engagement des professionnels dans le cadre du Fonds Air Bois.

Je certifie sur l'honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur [EN 13384-1; NF DTU 24-1] ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque).

Je m'engage à proposer à mon client la reprise pour élimination de son ancien appareil et le cas échéant à remplir avec lui le certificat de destruction de l'ancien appareil (cf annexe 6). Une liste de points de collecte est proposée en annexe (cf annexe 7).

Je déclare ces informations exactes.

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet de l'installateur

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet du fournisseur (si différent)

Je soussigné(e) : nom et prénom : .....

**1** Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2005

**2** Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche en annexe 4 sont exacts.

**3** M'engage à éliminer ou à faire éliminer l'ancien appareil et à fournir soit une attestation d'élimination de l'ancien appareil si l'installateur assure la reprise, soit un certificat de destruction rempli par un recyclleur ou une déchèterie (annexe 7) si j'y apporte moi-même l'ancien appareil, soit une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé.

**4** Dans le cas d'un foyer ouvert, m'engage à le détruire pour qu'il ne soit plus utilisable.

**5** Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale et que le logement est achevé depuis plus de 2 ans.

**6** M'engage à ne pas passer commande ni démarrer les travaux (y compris dépose de l'ancien appareil) avant la réception du message m'informant de l'éligibilité de mon dossier.

**7** Accepte le principe d'une visite de contrôle à domicile (sur rendez-vous) permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'une cheminée à foyer ouvert ainsi que la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

**8** M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en ne brûlant qu'un combustible de qualité (bois sec non traité).

**9** Consens à ce que les informations recueillies sur le présent formulaire soient utilisées par les agents habilités du Grand Annecy et de «j'éco-rénove mon logement» (ASDER et SOLIHA) dans le cadre du traitement de la demande de prime "Fonds Air Bois".

La durée de conservation de données est de 72 mois à compter du paiement de la prime si elle est acceptée et de 12 mois dans le cas d'un refus. Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement aux données personnelles qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits par simple demande par courriel à [donnees.personnelles@grandannecy.fr](mailto:donnees.personnelles@grandannecy.fr) ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données du Grand Annecy (Agglomération du Grand Annecy, 46 avenue des Iles, BP90270, 74007 ANNECY Cedex)

**ATTENTION, SI CETTE CASE N'EST PAS COCHÉE VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE.**

Dans le cadre du Fonds Air Bois mis en place par le Grand Annecy, j'accepte d'être recontacté(e) pour témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :      Oui      Non

J'accepte d'être recontacté(e) par l'Agglomération du Grand Annecy ou son prestataire pour bénéficier d'informations sur les aides proposées pour la rénovation de mon logement :      Oui      Non

Fait à : .....le : .....

Signature du bénéficiaire

## VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT

**Situation professionnelle du demandeur/de la demandeuse :**

- |  |   |
|--|---|
| Agriculteur.rice, exploitant.e                                     | Artisan, commerçant, chef.fe d'entreprise |
| Profession libérale, cadre ou profession intellectuelle supérieure | Technicien.ne, profession intermédiaire   |
| Employé.e  | Ouvrier.ère                               |
| Retraité.e, préretraité.e  | Autre, sans activité professionnelle      |

**Âge :**

18 à 24 ans      25 à 34 ans      35 à 49 ans      50 à 64 ans      65 ans et plus

## VOTRE LOGEMENT

**Nature du logement :**

Maison      Appartement

**Surface chauffée du logement :** .....m<sup>2</sup>

**Travaux d'isolation depuis 2005 ?**

Toiture	Murs/façade	Plancher bas	Menuiseries	Combles	Aucun	Ne sais pas
---------	-------------	--------------	-------------	---------	-------	-------------

**Classe énergétique du logement (DPE : Diagnostic de Performance Energétique) :**

A	B	C	D	E	F	G	Ne sais pas
---	---	---	---	---	---	---	-------------

**Période de construction :**      Avant 1946      1946-1970      1971-1990      1991-2005      2006-2012      Après 2012  
Ne sais pas

**Vous occupez ce logement depuis :**      Moins de 2 ans      Plus de 2 ans

**Occupation du logement :**      Propriétaire occupant      Locataire      Occupant à titre gratuit      Usufruitier

## VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE

**Matériel remplacé :**      Foyer ouvert      Insert      Poêle      Cuisinière à bois      Chaudière à bois

Année d'installation de cet ancien appareil :      Avant 1996      Entre 1996 et 2001      Entre 2002 et 2004      Après 2005

À noter que des contrôles aléatoires sont organisés pour vérifier la présence d'un appareil ancien de chauffage au bois antérieur à 2005 ou d'une cheminée à foyer ouvert dans le logement.

**Type d'usage de l'ancien matériel :**

- |  |  |
|--|--|
| Chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage)          | Chauffage d'appoint                        |
| Chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement) | Plaisir/agrément (moins de 15 feux par an) |

**Type de combustible :**      Bois bûche      Granulés/pellets      Autre : .....

**Quantités de bois consommé par an** ..... unité ..... Ne sais pas

(1 stère = 1m<sup>3</sup> de bûches de 1m - 0,8 m<sup>3</sup> de 50 cm - 0,7 m<sup>3</sup> de 33 cm ; pour les granulés, donner les quantités en kg ou en tonnes)

**Approvisionnement :**      Personnel/gratuit      Voisinage/connaissance      Producteur/ distributeur de combustible  
Point de vente non spécialisé (ex: grande surface)      Autre : .....

**Origine du bois :** Département      Région      France      Hors France      Ne sais pas

**Qualité du bois :** Bois labellisé      Bois non labellisé

**Si achat de bois labellisé, votre vendeur vend-il sous la marque «Rhône Alpes Bois Bûches» ?**      Oui      Non      Ne sais pas

**Stockage du bois :** À l'intérieur      À l'extérieur sous abri      À l'extérieur sans abri      À l'extérieur sous bâche  
Autre : .....

**Durée de séchage :** ..... mois

**Quelles essences de bois utilisez-vous ?**      Résineux      Feuillus      Mélange feuillus/résineux      Ne sais pas

**Le ramonage de votre installation est-il fait ?**      Par vous même      Par un professionnel

**Fréquence moyenne de ramonage :**      1 fois tous les 2 ans      1 fois par an      2 fois par an      Autre, préciser : .....

## VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS

**Nouveau matériel :** Insert cheminée ou foyer fermé      Poêle      Poêle de masse      Poêle hydro  
Chaudière      Autre, préciser : .....

**Type de combustible :** Bois bûche      Granulés / pellets      Autre, préciser : .....

**Type d'usage du nouveau matériel :**

Chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage)      Chauffage d'appoint  
Chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement)      Plaisir / agrément (moins de 15 feux par an)

**Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ? (Cochez deux cases maximum)**

Économiser du bois/de l'énergie      Gagner en confort/chaleur      Utilisation interdite de mon appareil actuel  
Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement)      Autre : .....

**Comment avez-vous connu la prime Air Bois ?**

Réseau France Rénov'      Installateur      Ramoneur      Vendeur de bois      Presse locale  
Magazine du Grand Annecy/de votre commune/du Conseil départemental      Radio  
«Bouche à oreille»      Notaire/besoin de mise en conformité      Site Internet www.renover-malin.fr  
Site Internet du Grand Annecy/de votre commune du Conseil départemental      Publicités sur Internet  
Salon, foire, réunion d'information      Courrier reçu à mon domicile      Autre : .....

**Pour ce projet, vous avez bénéficié d'un accompagnement par :**

Un conseiller «j'éco-rénove mon logement» (ASDER, SOLIHA)  
Une entreprise RGE (installateur)  
Un architecte      Un bureau d'études      Autre : .....

**Pour ce projet, vous avez bénéficié d'un accompagnement par :**

d'une rénovation d'ampleur et globale du logement      d'un geste de travaux isolé

**Quelles autres primes avez-vous sollicité et pour quel montant ?**

	Ma Prime Rénov'	CEE	Eco PTZ	Loc'Avantages	Autre (préciser)
Dispositif sollicité					.....
Montant d'aide sollicité	€	€	€	€	€

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse principale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

ASDER

FONDS AIR BOIS  
Maison des énergies  
124 rue du bon vent  
BP 99499  
73094 Chambéry cedex 9

À , le

Objet : Demande de versement de la prime Fonds Air Bois

Madame la Présidente du Grand Annecy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ma prime dans le cadre du fonds air bois :

- la présente lettre de demande de versement de la prime
  - la copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la labellisation flamme verte du matériel installé
  - la photo du nouveau matériel installé, appareil si possible en fonctionnement, photo prise en plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
  - un certificat de destruction de l'ancien appareil (Annexe 6) fourni par l'installateur s'il a repris l'ancien équipement OU un certificat de destruction de l'ancien appareil si dépôt chez un recycleur ou dans une déchèterie privée
- Dans le cas d'un foyer ouvert, je déclare sur l'honneur l'avoir détruit.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

## PARTIE 1 - À REMPLIR PAR LE PARTICULIER

Je soussigné(e) [Nom et Prénom] .....

Domicilié à : .....

.....

Certifie avoir déposé auprès d'une déchèterie ou d'un recycleur mon ancien appareil de chauffage de marque :

.....

Lieu de dépôt : .....

Fait à : .....

Le : .....

Signature du déposant

## PARTIE 2 - À REMPLIR PAR LE SITE DE DÉPÔT

Je soussigné(e) [Nom et Prénom] .....

Représentant la société : .....

Numéro de SIREN : .....

Adresse : .....

.....

.....

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné en partie A et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à : .....

Le : .....

Signature (avec nom et qualité du signataire et cachet)

● **DÉCHÈTERIE DES PROFESSIONNELS DU LAC**  
10 route de la Salle à Cran-Gevrier - Annecy  
Tél. 04 50 57 33 86

● **TRIGÉNIUM**  
10 route de Vovray - Annecy  
Tél. 04 50 51 12 18

● **SITA VIGNIER**  
Parc de Calvi  
450 route de l'Artisanat - Poisy  
Tél. 04 50 57 20 25

● **VIGNIER**  
1450 route des Aulnes - Villaz  
Tél. 04 50 01 21 00

● **VÉOLIA ONYX ARA**  
Rue Benoît Perret - Albens  
Tél. 04 79 63 09 90

● **ÉTABLISSEMENT MARCEL DURET**  
350 rue de la Glière de Thermesay - Marlens  
Tél. 04 50 32 51 98

● **EXCOFFIER RECYCLAGE**  
Rue de la gare - Groisy  
Tél. 04 50 68 03 71

**AGGLOMERATION DU GRAND ANNECY**  
**46 avenue des îles**  
**BP 90270**  
**74007 ANNECY CEDEX**